



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

## Comité Régional de Bourgogne

**Assemblée générale du CR de Bourgogne**

**Le 8 février 2015 à AUTUN.**

Présents :

CD 21 : Frédéric LINARD, Eric FAIVRE, Jérôme RAVELET

CD 58 : Patrick DANTAS, Angélique FAUCHER,

CD 71 : Jean Paul BERCHET, Gérard CARRE, Michel JACQUINOT, Jean-Marc GOURY,  
Christian SARRE

CD 89 : Gérard GRAVOUILLE, Christian LELOUP,

Excusés : Pierre KOUZMINA (58), Daniel FORESTIER (58), Christian FOUCAULT (89),  
Régis NICOLLE (CD21), Michel PARMENTIER (CD 21).

Séance ouverte à 9 h heures 10

Une minute de silence est observée à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés au cours de cette année 2014, en particulier Daniel ROLLAND.

I - Rapport moral 2014

Adopté à l'unanimité

II - Rapport financier 2014

Jean Marc GOURY nous présente le bilan financier, qui présente un excédent de 553,82 euros, pour un avoir de 3586,17 euros.

Adopté à l'unanimité

### III- Organisations nationales 2015

#### 1°) 3<sup>ème</sup> division vétérans H

Frédéric LINARD indique le nombre de montant du championnat de Bourgogne en 3<sup>ème</sup> division.

Jean Marc GOURY trouve que 8 montants de la ligue vers la 3<sup>e</sup>, c'est peu, alors que l'année dernière il y en avait 11. Le nombre de pêcheurs dans ce championnat doit être plus important afin qu'il y ait plus de montants. Un déséquilibre existe vis-à-vis d'autres zones.

Quelle est la raison de cette diminution ?

Michel JACQUINOT : pourquoi ne calculerait-on pas sur le nombre de participants ?

Frédéric LINARD posera la question.

Le week-end prévu est celui des 30 et 31 mai. Frédéric LINARD fait remarquer que ce week-end coïncide avec le championnat plombée par équipe, et qu'on pourrait envisager d'avancer d'une semaine.

Le CD 71 insiste pour que la date soit inchangée, son calendrier départemental étant établi avec ces dates.

Après une discussion animée, il est décidé de ne pas changer.

Organisé par le CD 58 les 30 et 31 mai, bassin de la jonction à Nevers.

Amorce : 12 litres

Esches : 1 litre dont  $\frac{1}{2}$  fouillis

#### 2°) 2<sup>ème</sup> division pêche mixte GHI

Organisé par le CD 71 les 28, 29 et 30 août à Montceau les Mines dans l'étang du Plessis.

Amorce : 20 litres

Esches : 2 litres dont  $\frac{1}{2}$  fouillis.

#### 3°) GN et (peut-être) Championnat des CD

Organisé par le CD 89 les 19 et 20 septembre à Saint Florentin

Christian LELOUP nous dit que la demande n'est pas passée par le CD 89. Mais le fait étant acquis, on maintient.

Gérard CARRE s'insurge que des demandes soient faites sans passer par la voie hiérarchique.

Frédéric LINARD dit que l'année dernière, les championnats corpo étaient passés de la même façon.

A faire remonter.

Sur la suppression ou non du championnat des CD, l'AG du CR critique le fait que la décision de faire GN/CD le même week-end n'ait pas été proposée aux CD AVANT l'AG. C'est un problème de fonctionnement de la FFPSC qu'il faudrait régler pour cette année.

Une réponse très rapide est souhaitée par les CD.

Lorsqu'au mois de novembre il a été proposé de supprimer le championnat des CD, pourquoi pas n'a-t-on pas demandé d'avis aux CD pour préparer le vote à l'AG de la FFPSC comme pour les autres vœux ?

4°) Eliminatoire de la carpe au coup :

Organisé par le CD 58 les 2 et 3 mai dans le Carpodrome d'Eric PRINCIPE au Moulin de Tala à Brassy.

Possibilité de pêcher aussi le 1<sup>er</sup> mai si le nombre de concurrent est supérieur à 32.

Gérard CARRE propose de transformer la coupe de France carpe en championnat avec des manches régionales, puis nationales. Comme pour les autres disciplines. C'est le but visé par le CD 71, qui met en place cette année, un championnat de Bourgogne carpodrome.

5°) 2<sup>ème</sup> division jeunes M les 4 et 5 juillet

C'est cette année la Bourgogne qui doit l'organiser.

Aucun CD ne désire l'organiser (Le CD 71 l'a organisé en 2014), demander aux autres CR s'ils peuvent l'organiser. En particulier si le CR Rhône Alpes pouvaient l'organiser dans l'Ain, CD central par rapport à la zone. Simple inversion dans le déroulement 2015/2016.

La Bourgogne prendrait l'organisation en 2016

#### IV - Organisation des épreuves régionales 2015

1°) Pêche Mixte : Organisé par le CD 71

26-27 septembre à Champforgeuil (étang)

Amorce : 12 litres

Esches : 1 litre dont  $\frac{1}{4}$  fouillis

2°) Moulinet : Organisé par le CD 89

15-16 août : Villeneuve sur Yonne en étang.

Amorce : 15 litres

Esches : 1 litre sans fouillis

3°) Vétérans : Organisé par le CD 58

25 et 26 avril : bassin de la jonction à Nevers.

Amorce : 12 litres

Esches : 1 litre dont  $\frac{1}{2}$  fouillis

4°) Clubs : Organisé par le CD 21

17 mai : Ouges et Bretonnière (canal de Bourgogne).

Amorce : 12 litres

Esches : 1 litre dont  $\frac{1}{2}$  fouillis

5°) Plombée : Organisé par le CD 71

12 et 13 septembre à Torcy (Etang).

Amorce : 10 litres

Esches : 2 litres sans fouillis

6°) Carpe au coup :

19 septembre à Paray le Monial.

Un sondage montre que 28 pêcheurs pourraient participer pour le CD 71. Ce qui est significatif de l'ampleur de cette discipline qui devrait se structurer comme les autres disciplines

7°) Bourgogne Jeunes : Organisé par le CD 71

27 juin à Mâcon (il serait souhaitable que les jeunes des autres CD soient présents cette année).

8°) Bourgogne Corpo

8 mai à Champforgeuil. Il serait peut être nécessaire de faire des qualifications régionales, ou par zone comme pour la pêche en carpodrome.

V - Compte-rendu de l'AG de la FFPSC et des réunions des commissions

Frédéric LINARD fait un compte-rendu succinct des décisions prises à l'assemblée générale de la FFPSC.

## 1°) Budget FFPSC

Le bilan financier de la FFPSC présente pour 2014 un excédent de 16021 euros.

Licences augmentation de 2.53% (en financier). Jacques Goupil dit que le nombre a aussi augmenté.

Remarque du CD 71 : peut-on obtenir les licences par CD et par CR

Ministère subvention : 31500 euros (l'an dernier 35100)

La mer va voir sa subvention supprimée

Fédération pêche : de 20000 euros en 2013 à 25000 euros en 2014 et 35000 euros en 2015.

➤ Charges : 446281 euros

Equipes de France (toutes confondues) : 148135 euros cette année contre 149896 euros l'année dernière.

Actions jeunes : 16909 euros

Actions handicapés : 3750 euros

Amortissement : 2691 euros

## 2°) Nouveau découpage de jeunes

Le nouveau découpage en 7 zones a été entériné, tous les CD ont reçu le document.

## 3°) Championnat des clubs :

Il passe à 60 équipes, avec 12 maintenus pour l'instant, mais 10 seulement à partir de 2015.

Qualification au nombre de participants (minimum 4 participants).

2 équipes possible par club, mais seule une pourra participer à la finale.

Inscriptions closes le 31 mars, liste des clubs engagés à Thierry Théaudin avant le 4 avril.

Les clubs qualifiés doivent donner 25 euros

## 4°) Championnat féminin sur 3 jours.

La question étant délicate, un vote a eu lieu CD par CD. Résultat du vote :

**3 Jours : 116**

2 Jours : 32

Abstention : 77

Le championnat de France féminin aura donc lieu en 3 manches de 4 heures sur 3 jours.

5°) Distance de pêche au moulinet

La suppression de la distance limite de pêche est également proposé au vote :

Distance : 97

Pas de Distance : 82

Abstention : 46

Donc la distance minimum de 15 mètres est maintenue.

6°) Les licences 2015 : Les licences seront imprimées par les CR :

Les documents pourront être envoyés à Jean Luc par mail après scan, et les chèques remplacés par un virement.

Le prix des licences ne change pas en 2015

7°) Nouveau règlement

Il va bientôt être diffusé

Frédéric LINARD se propose d'organiser une formation pour les futurs arbitres, les anciens arbitres qui désirent le rester, ainsi que toutes les personnes susceptibles d'organiser des championnats afin de leur présenter de façon plus détaillée le règlement des compétitions, le règlement disciplinaire ainsi que l'utilisation du tableau des sanctions.

La date choisie peut être le 16 mai, veille du championnat des clubs, où la majorité des pêcheurs seront présents.

On pourra jumeler avec la formation aux premiers secours et à la lutte contre le dopage.

A l'issue de cette formation on pourra organiser un examen d'arbitre pour le CR.

8°) Commission médicale : achat de défibrillateurs et formation.

Lors de la réunion de la commission médicale, ainsi qu'à l'AG, le médecin fédéral a présenté la mort subite et la formation aux gestes de premier secours.

La FFPSC a acheté des défibrillateurs. En effet une loi récente permet à n'importe qui de les utiliser en cas d'urgence.

Le CD 21 en a acheté un, avec l'aide d'une subvention CNDS.

Le médecin fédéral se propose également de venir dans les CR afin de faire une formation sur la prise en charge de la mort subite. Cette formation peut regrouper 60 personnes sur deux jours. Elle peut regrouper, en dehors de pêcheurs, des membres d'autres clubs sportifs du département ou de la région.

Tout ceci peut faire partie des demandes de subventions CNDS, surtout que c'est dans le cadre des priorités, dans le domaine "Sport - Santé - Bien être".

Frédéric LINARD propose de jumeler avec la formation des arbitres, puisque ce seront vraisemblablement les mêmes personnes.

## VI - Questions diverses

### 1°) Commission de discipline du CR

Comme évoqué lors de notre réunion du mois de novembre, la commission de discipline doit comporter trois membres extérieurs au comité directeur du CR, plus deux membres désignés parmi le comité directeur (5 membres au minimum).

Après concertation, la composition de la commission est la suivante :

Président : Michel JACQUINOT

Membre issu du bureau : Gérard GRAVOUILLE

Membre extérieur au bureau : Eric FAIVRE

Membre extérieur au bureau : Patrick DANTAS

Membre extérieur au bureau : Jérôme RAVELET

Remarque de Michel Jacquinot : la composition de la commission de discipline du CR avait été établie lors des élections de 2013 : M Jacquinot, Renard, Foucalt, Forestier, Berchet. En 2014 Faivre a remplacé Renard. Il était impératif cette année d'adjoindre des membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes ( Dantas, Ravelet) puisque les textes demandent que ceux - ci soient majoritaires au sein de la commission mais Foucalt et Forestier étaient ils démissionnaires de même que Berchet ?

### 2°) Inscriptions aux épreuves

Date limite le 31 mars, le 15 avril pour les jeunes, à l'aide des formulaires téléchargeables sur le site.

### 3°) Comptes-rendus des AG avec rapports moraux et bilans financiers

Les CD ayant effectué leurs AG donnent au président les comptes-rendus pour archivage et envoi à la fédération.

### 4°) Championnat régionaux.

Le CD 71 pose la question de revenir à des restants pour les championnats régionaux.

En effet ceux-ci avaient été supprimés il y a quelques années, pour être homogène avec les championnats nationaux.

Or les restant ayant été rétablis, pourquoi ne pas faire pareil pour nos championnats régionaux ?

L'idée est acceptée à l'unanimité des membres du CR présents.

Donc pour les championnats régionaux (applicable à partir des championnats 2015 avec des maintenus pour 2016 et années suivantes) :

Pêche mixte : 36 participants dont 4 maintenus

Moulinet ; 30 participants dont 3 maintenus.

Remarque : cette année, étant donné que suite à la confusion des dates entre le Bourgogne moulinet et la 2<sup>ème</sup> mixte en 2014, 3 pêcheurs seront directement qualifiés au moulinet, le championnat régional se déroulera à 33 exceptionnellement.

5°) Autres questions.

Gérard CARRE aimerait que l'on revienne sur les vœux proposés à l'AG de la FFPSC.

Le vœu proposé par le CR Bourgogne : Que la date de la 3<sup>ème</sup> vétérans soit imposée par la FFPSC. Le vœu a été accepté, une dérogation éventuelle pouvant être accordée.

Jean Paul Berchet fait remarquer que la 2<sup>ème</sup> et la 1<sup>ère</sup> vétérans sont placés à 3 semaines d'écart, ce qui serait juste pour trouver un logement.

Le CD 71 aimerait que suite à l'examen des vœux par les diverses commissions de la FFPSC, le comité directeur fasse savoir précisément ceux qui seront soumis aux votes de l'AG. Il est en effet inutile de débattre longuement dans nos CD des vœux qui seront tranchés par le Comité Directeur de la FFPSC. Par contre il est indispensable que chaque CD prenne position quant à ceux qui seront votés en assemblée générale.

6°) Remerciements.

Le comité Directeur remercie chaleureusement l'AAPPMA d'Autun qui nous accueille gracieusement dans ses locaux, nous accueille avec le café, et nous offre l'apéritif à l'issue de l'assemblée.

La séance est levée à 12 h 45

Le Président  
Frédéric LINARD

Le Secrétaire  
Christian SARRE